

Commission sur les finances et l'administration

Étude du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 21 août 2023
et au conseil d'agglomération du 24 août 2023

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Président

M. Pierre Lessard-Blais
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Alex Bottausci
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement
d'Achats-Cartierville

M. Benoit Gratton
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 21 août 2023

Mme Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et ce conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Lessard-Blais
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Virginie Harvey
Coordonnatrice - soutien
aux commissions
permanentes

Service du greffe

**Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5**

Président

M. Pierre Lessard-Blais
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Alex Bottausci
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 24 août 2023

Madame Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et ce conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Lessard-Blais
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Virginie Harvey
Coordonnatrice - soutien
aux commissions
permanentes

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	5
1.1 Présentation du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	5
1.2 Communications annonçant l'étude publique	6
1.3 Adoption des recommandations	6
2. DOCUMENT DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	7
3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	8
CONCLUSION	15
ANNEXE - Personnes-ressources en soutien à la Commission	16

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2023¹, la **Commission sur les finances et l'administration** a procédé, le 29 mai 2023, à l'étude publique du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (ci-après le rapport).

À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et a répondu aux questions du public et des membres de la Commission. Elle était accompagnée de ses vérificateurs généraux adjoints, M. François Arbez et M. Gontran Bage, ainsi que de sa vérificatrice générale adjointe, Mme France Lessard.

Le présent document présente les constats et les recommandations de la Commission, adoptés à la suite d'un processus d'étude publique.

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

1.1 Présentation du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 15 mai et du conseil d'agglomération du 18 mai 2023, et ainsi rendu public.

La vérificatrice générale et son équipe ont présenté une nouvelle fois le rapport, cette fois devant la Commission, lors d'une [assemblée publique webdiffusée](#) le 29 mai 2023. Les commissaires se sont par la suite réunis et ont délibéré en deux séances à huis clos. Les commissaires ont pris connaissance des principaux constats du rapport, puis ont élaboré leurs recommandations qui ont été adoptées en [assemblée publique webdiffusée](#) le 22 juin 2023. Les constats et les recommandations de la Commission sont présentés à la partie 3 du présent document.

¹ Résolution CM23 0182

Le rapport de la vérificatrice générale et sa présentation sont accessibles dans leur intégralité sur la [page web](#) de la Commission dédiée à cette étude publique.

1.2 Communications annonçant l'étude publique

Les informations relatives à l'étude publique ont été communiquées par avis public le 16 mai 2023 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le site internet de la Ville, et par la diffusion d'un communiqué de presse à tous les médias le même jour.

Un appel à participer a été transmis aux personnes abonnées à l'infolettre des commissions permanentes. Diverses publications annonçant les étapes du processus de l'étude publique ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes. Enfin, toute la documentation a été rendue disponible sur le site web des commissions permanentes.

Toute personne intéressée avait également la possibilité de demander que la documentation lui soit transmise par la poste en communiquant avec le secrétariat des commissions permanentes.

Par ailleurs, les citoyennes et les citoyens ont pu assister à une première présentation du rapport lors de la participation de la vérificatrice générale à la séance du conseil municipal du 15 mai 2023.

1.3 Adoption des recommandations

L'étude publique s'est clôturée le 22 juin 2023 par une assemblée au cours de laquelle le président de la Commission a fait la lecture des 11 recommandations proposées à l'Administration municipale.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité à la suite d'une proposition de M. Laurent Desbois, appuyée par Mme Lisa Christensen.

2. DOCUMENT DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Le rapport de la vérificatrice générale, objet de l'étude publique, a été préparé par le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal (BVG). Il résume les vérifications et les audits menés par l'équipe du BVG en 2022 et se décline en neuf parties :

1. Observations de la vérificatrice générale
2. Bilan 7 ans
3. Audits de performance et des technologies de l'information
 - 3.1. Processus budgétaire – volet programme décennal d'immobilisations : Planification des investissements
 - 3.2. Gestion du suivi des rejets et des débordements des eaux usées
 - 3.3. Connaissance et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux
 - 3.4. L'octroi et la gestion des contributions financières par les services centraux à des organismes à but non lucratif
 - 3.5. Efficacité et efficience de l'utilisation des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal dans un contexte d'urgence
 - 3.6. Gestion des systèmes de contrôle industriels du métro de la Société de transport de Montréal
 - 3.7. Gestion du système Artemis
4. Tests d'intrusion physique
5. Audit des états financiers et autres rapports
6. Rapport préélectoral – Suivi
7. Reddition de comptes
 - 7.1. Reddition de comptes relative aux personnes morales ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 \$ de la Ville de Montréal
 - 7.2. Application des recommandations de la vérificatrice générale

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d’audit sur la gestion de la continuité des affaires

8. Rapports de gestion

8.1. Situation du Bureau du vérificateur général

8.2. Suivi – Plan stratégique 2022 - 2024

9. Annexes

Le rapport peut être consulté sur le [site des commissions permanentes](#) et sur celui du [Bureau du Vérificateur général](#).

3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l’administration a entendu la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, lors de l’étude publique de son rapport pour l’exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les commissaires souhaitent souligner la contribution de Mme Michèle Galipeau au cours de son mandat au Bureau du vérificateur général, ainsi que la qualité constante des travaux produits par son équipe.

Au terme de l’étude publique, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l’Administration :

1. Considérations générales sur la qualité de la gestion des fonds publics par le Bureau du vérificateur général de Montréal

CONSIDÉRANT l’étendue des travaux réalisés au cours du mandat 2022 par le Bureau du vérificateur général (BVG), qui comprend neuf rapports d’audit financier, quatre audits de performance et de conformité aux lois et règlements, un test d’intrusion physique, quatre redditions de comptes, ainsi que le suivi de 336 recommandations précédemment émises;

CONSIDÉRANT la qualité des travaux du BVG et la pluralité des compétences et des expériences au sein de son équipe, qui possède collectivement l'expertise liée aux différentes sphères d'activités professionnelles de la Ville;

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2022-2024 du BVG, qui vise à accroître la valeur ajoutée de ses interventions et à mettre en place des pratiques innovantes pour la qualité de ses travaux;

CONSIDÉRANT l'approche à la fois constructive et basée sur la collaboration et l'amélioration des processus du BVG.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-1. Endosser les constatations et les recommandations du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et les mettre en œuvre dans un court délai.

2. Audits de performance

CONSIDÉRANT l'audit du volet « programme décennal d'immobilisations » du processus budgétaire, qui établit que des pratiques visant à arrimer les besoins et les ressources financières à long terme, en adéquation avec la vision stratégique de la Ville, ne sont pas mises en œuvre, et qui questionne les stratégies de planification et de financement en vigueur ainsi que la reddition de comptes, jugée insuffisante;

CONSIDÉRANT que Montréal s'est dotée d'un programme d'immobilisations couvrant dix ans plutôt que trois ans, et que l'administration municipale élabore un bilan annuel interne pour mieux évaluer les investissements à travers les unités d'affaires et une stratégie de protection des actifs;

CONSIDÉRANT que le programme décennal d'immobilisations permet la planification de grands projets et la mise en œuvre de la vision stratégique de

la Ville, et que des ajustements y sont apportés pour s'adapter aux opportunités.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-2. Poursuivre la planification des investissements de la Ville par le programme décennal d'immobilisations, et mieux en expliquer le processus.

Considérant la recommandation de la vérificatrice générale de revoir l'objectif de la consultation prébudgétaire annuelle et de déterminer si des éléments liés au programme décennal d'immobilisations doivent y figurer.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-3. Clarifier, de concert avec les membres de la Commission sur les finances et l'administration, l'objectif de la consultation prébudgétaire.

CONSIDÉRANT que le rapport de la vérificatrice générale établit que la Ville ne dispose pas d'une connaissance complète des bâtiments patrimoniaux municipaux et privés sur son territoire ainsi que de leur état de conservation, et que cela limite la portée des interventions de mise en valeur;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale souligne le déficit d'investissement et le manque d'entretien des bâtiments patrimoniaux, soulignant également que plusieurs actions de la Politique du patrimoine et du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 demeurent à réaliser;

CONSIDÉRANT l'adoption prochaine du Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, qui permettra aux arrondissements et aux services centraux d'agir plus fermement pour prévenir le dépérissement des bâtiments situés sur le territoire montréalais, notamment ceux ayant un intérêt

patrimonial, en modifiant, entre autres, le cadre pénal afin de renforcer son effet dissuasif;

CONSIDÉRANT que la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports procédera cet automne à l'étude publique du bilan du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT le travail d'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial entamé par les arrondissements et les services centraux, devenu une obligation découlant de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, qui a été adoptée en mars 2021 et qui concerne les bâtiments d'intérêt construits avant 1940;

CONSIDÉRANT l'Initiative en vue de la protection, l'amélioration et la conversion des immeubles patrimoniaux excédentaires dans un contexte d'excellence en transition écologique (programme IMPACTE), qui vise à favoriser la préservation et la mise en valeur de bâtiments municipaux excédentaires ayant une valeur patrimoniale et identitaire;

CONSIDÉRANT l'importance de la sensibilisation et de la formation pour atteindre des résultats concrets en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du prochain Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-4. Octroyer les ressources humaines et financières nécessaires aux unités d'affaires et aux arrondissements qui contribuent à réaliser l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération, afin que la Ville de Montréal puisse remplir l'obligation qui lui incombe de réaliser cet incontournable outil de connaissance du patrimoine bâti montréalais d'ici avril 2026.

- R-5.** Veiller à ce que l'inventaire soit constitué de manière uniforme et centralisée, afin que tous les intervenants municipaux puissent y trouver la même information et ainsi travailler à la préservation et à la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de manière cohérente et efficace (recommandation 3.1.2.B).
- R-6.** Intégrer la réalisation de l'inventaire à l'élaboration d'une planification stratégique pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti montréalais, laquelle pourrait donner suite au Plan d'action en patrimoine 2017-2022, et serait assortie de programmes de soutien financier et de mécanismes de suivi et de reddition de compte, afin que l'inventaire puisse également être utilisé pour propulser des initiatives concrètes et réalisables à court ou moyen terme, telles la requalification et l'occupation transitoire.
- R-7.** Développer une approche concertée entre l'administration centrale, les arrondissements et les villes liées, laquelle devrait permettre de prioriser les bâtiments d'intérêt patrimonial vulnérables et de mener des interventions plus efficaces et mieux adaptées aux différentes situations de vulnérabilité des bâtiments d'intérêt patrimonial municipaux et privés, comme l'inoccupation, l'entretien déficient ou la pression du développement (recommandation 3.2.3.A).
- R-8.** Travailler en partenariat avec les acteurs de la société civile œuvrant pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et les soutenir adéquatement, afin qu'ils puissent joindre leur expertise à celle des professionnels municipaux dans l'atteinte des objectifs que la Ville s'est fixés en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, élément constitutif de l'identité montréalaise.
- R-9.** Établir une stratégie de financement pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, et qui permette l'injection de fonds privés.

CONSIDÉRANT l'audit de performance des contributions financières versées par les services centraux de la Ville à des organismes à but non lucratif (OBNL), qui dénote que la Ville n'est pas en mesure de démontrer l'impartialité de ces octrois et le respect des encadrements, ni de démontrer que toutes les sommes versées sont utilisées aux fins prévues et dans leur totalité;

CONSIDÉRANT le contexte dans lequel a été effectué cet audit, marqué par la pandémie de COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire, ainsi que l'agilité demandée à l'administration municipale pour soutenir l'économie montréalaise et contribuer à amoindrir les effets négatifs sur les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que pendant cette période, les critères d'octroi de contributions financières aux OBNL ont été respectés;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale souligne, dans son rapport, que la budgétisation sur une période pluriannuelle fait partie des meilleures pratiques et qu'elle contribue à améliorer l'allocation des ressources, à assurer une prestation de services plus efficace et à offrir plus de prévisibilité aux gestionnaires;

CONSIDÉRANT la Politique montréalaise de l'action communautaire, adoptée en 2021, et son comité de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que certains OBNL ne déposent pas de demande de subvention auprès des services centraux de la Ville, parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-10. Prioriser les ententes pluriannuelles avec les OBNL, sur la base des orientations de la Politique montréalaise pour l'action communautaire.

3. Redditions de comptes

CONSIDÉRANT le bilan du suivi de la mise en application des 336 recommandations considérées par le BVG, qui montre un taux d'application de 52,1 %;

CONSIDÉRANT que près de la moitié des recommandations considérées comme réglées était en retard d'au moins une année par rapport à la date prévue dans le plan d'action de l'unité d'affaires concernée;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, le BVG a validé auprès des unités d'affaires les recommandations dont les plans d'action sont échus depuis trois ans et plus;

CONSIDÉRANT que le BVG s'est fixé comme objectif, dans son plan stratégique 2022-2024, de favoriser l'accroissement du taux de mise en œuvre des recommandations.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-11. Soumettre à la Commission une synthèse présentant le portrait global et actualisé des recommandations, par unités d'affaires, afin d'en faciliter le suivi par la Commission.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité à la suite d'une proposition de M. Laurent Desbois, appuyée par Mme Lisa Christensen, lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 22 juin 2023.

CONCLUSION

La Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les personnes-ressources du Bureau du vérificateur général qui l'ont soutenue dans la réalisation de ce mandat, et en particulier les personnes dont les noms sont présentés en annexe.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, de même que sur la page internet des commissions permanentes : montreal.ca/sujets/commissions-permanentes.

ANNEXE - Personnes-ressources en soutien à la Commission

Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal

Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale

M. François Arbez, vérificateur général adjoint, Direction de l'audit des technologies de l'information

M. Gontran Bage, vérificateur général adjoint, Direction de l'audit de performance et de conformité

Mme France Lessard, vérificatrice générale adjointe, Direction de l'audit financier et administration

Mme Krystel Jobin, chargée de communication

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

AOÛT 2023

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL